



Consumer and
Corporate Affairs Canada
Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada
Métrieologie légale

APPROVAL No.- N° D'APPROBATION

AV-2226

JUN 26 1991

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Diesel/Gasoline Dispenser

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Distributeur d'essence/de diesel

APPLICANT / REQUÉRANT:

Gasboy of Canada Limited
430 Industrial Road
P.O. Box 6185, Station "D"
London, Ontario
N5W 5R6

MANUFACTURER / FABRICANT:

Gasboy of Canada Limited
London, Ontario

MODEL(S) / MODÈLE(S):

513, 526

RATING / CLASSEMENT:

8 TO/à 40 L/min (self-contained)/
(autonome)
12 TO/à 60 L/min (remote)/(à distance)

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

Canada

SUMMARY DESCRIPTION:

These dispensers are for retail and wholesale trade of gasoline or diesel fuel.

The main components of these dispensers are as follows:

- three 1½" (3.81 cm) inlets.
- Pump/strainer/air eliminator assembly by Tokheim, model 855.
- Tokheim, three piston, positive displacement meter(s), model 898 (one per outlet), constructed of cast iron housing with stainless steel piston cylinders.
- Tokheim, dual channel pulsers model 88D (one per meter).
- Gasboy electronic computing register with one liquid crystal display per side.

- Individual price per litre liquid crystal display per outlet.

- three ¾" (1.905 cm) outlets per side with high hose canopy. These dispensers are available one sided (model 513) or two sided (model 526).

The electronic computing register by Gasboy is identified by four digits as follows:

1st digit A "1" indicates that this unit uses a pump/strainer /air eliminator assembly or a "2" indicates that this unit uses a remote submersible centrifugal pump.

2nd digit Indicates whether this unit has one (1) or two (2) sides.

3rd digit A "1" indicates that this unit incorporates a cash or credit selection or a "0" indicates that this option is not available.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Les distributeurs sont conçus pour la vente au détail et en gros de l'essence ou du diesel.

Ces distributeurs se composent des principaux éléments suivants:

- Trois entrées de 1½ po (3.81 cm).
- Ensemble pompe/crépine/éliminateur d'air de Tokheim, modèle 855.
- Compteur(s) volumétrique(s) Tokheim à trois pistons, modèle 898, (un par sortie) à boîtier en fonte et à cylindres de piston en acier inoxydable.

- Générateur d'impulsions Tokheim à double voie, modèle 88D.
- Enregistreur électronique Gasboy de type calculateur comportant un dispositif d'affichage à cristaux liquides par côté.
- Un dispositif d'affichage à cristaux liquide du prix unitaire par litre, par sortie.

- Trois sorties de ¾ po (1.905 cm) par côté avec bâti à tuyère élevée. Ces distributeurs peuvent être à un côté (modèle 513) ou à deux côtés (modèle 526).

L'enregistreur électronique de type calculateur de Gasboy est identifié par quatre chiffres comme suit:

1er chiffre Un "1" indique que le distributeur utilise un ensemble pompe/crépine/éliminateur d'air ou un "2" indique qu'il utilise une pompe centrifuge submersible installée à distance.

2e chiffre Il indique si l'appareil a un (1) ou deux (2) côtés.

3e chiffre Un "1" indique que l'appareil comprend une sélection de paiement comptant ou à crédit ou un "0" indique que cette option n'est pas disponible.

SUMMARY DESCRIPTION: (Continued)

4th digit A "1" indicates that this unit incorporates a money preset selection or a "0" indicates that this option is not available.

The suffix "X" when added to the dispenser's model number indicates that this unit uses a remote submersible centrifugal pump that does not pump air or vapour entrained at the pump suction.

A built-in card reader with a keypad is available for both sides or for one side only.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.



W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

DESCRIPTION SOMMAIRE: (Suite)

4e chiffre Un "1" indique que l'appareil comprend un dispositif de prédétermination (argent) et un "0" indique que cette option n'est pas disponible.

Le suffixe "X", ajouté au numéro de modèle du distributeur, indique que le distributeur utilise une pompe centrifuge submersible du type qui ne pompe pas d'air ou de vapeurs entraînés au niveau de l'aspiration de la pompe.

Un lecteur de cartes intégré muni d'un bloc de touches est disponible pour les deux côtés ou pour un côté seulement.

APPROBATION:

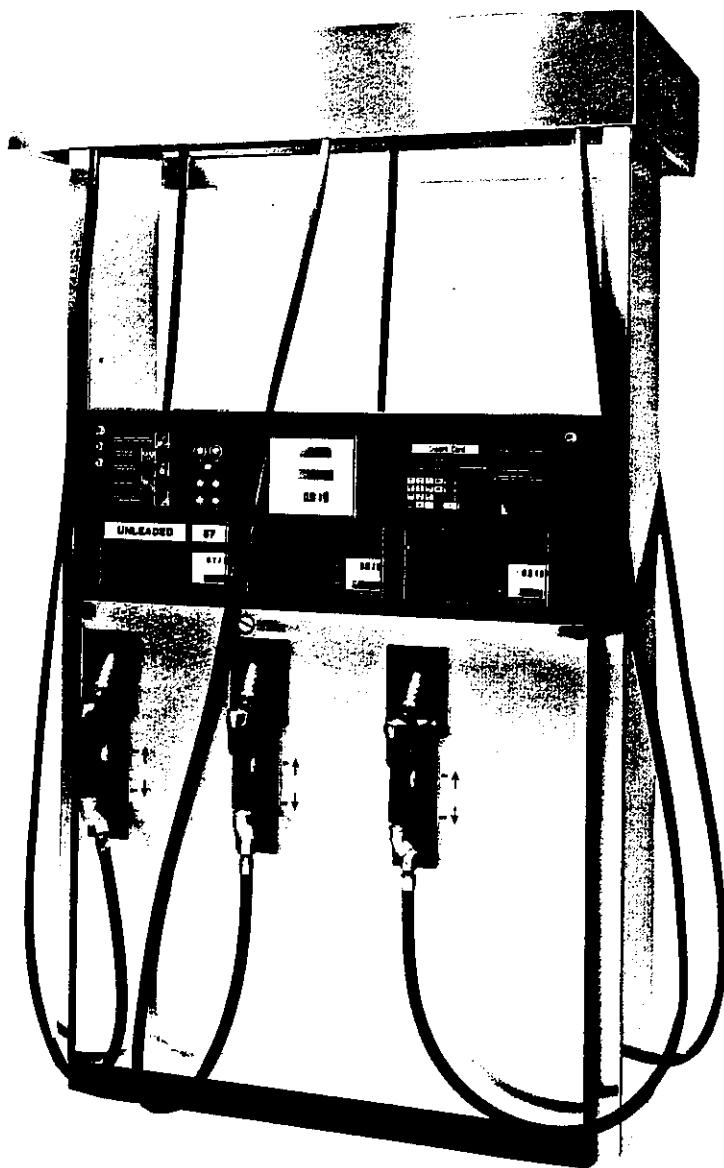
La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

JUN 28 1991

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale



Model/Modèle 526